

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 01-09/2026**

Date de convocation : 2 mars 2026

Date d'affichage : 2 mars 2026

Objet : Approbation d'un échange de terrains entre les parcelles A 766 et A 758 Chemin Lacour

L'an deux mil vingt-six et le six mars à 20 heures 00,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Michel sur Savasse régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pierre COLOMB, Maire.

Présents : Pierre COLOMB - Jérôme MALORON - Carole MOTTUEL - Anne-Lise CALABRIN - Sébastien RUAZ - Pierre FERRIER - Ghislaine BARTHELON - Sébastien CARMET - Frédéric BERNE - Virginie TARDY -

Absents, excusés : Annabelle MORILLAS - Jérôme GUILLOUD - Séverine CAPOGNA

Procurations : Néant

Carole MOTTUEL a été nommée secrétaire de séance.

A l'occasion d'une cession d'une parcelle Chemin Lacour en 2025, il a été constaté par le notaire la présence d'une bande de terre sur un terrain privé dont le transfert de propriété vers la commune n'a pas été finalisé dans les années 1990s. Dans le même temps, il a été remarqué qu'une partie de la voirie communale « Chemin Lacour » est aujourd'hui encore propriété du propriétaire riverain. Afin de régulariser cette situation, la commune a proposé au propriétaire concerné un échange.

Considérant qu'au regard de la situation sur le terrain, il est nécessaire de prévoir un échange sans soulte entre les parcelles A 766 et A 758.

Il s'agirait donc pour la commune de faire l'acquisition de la parcelle A 758, utilisée actuellement comme voirie communale, et de céder au propriétaire de cette parcelle la parcelle A 766, propriété de la commune alors qu'elle traverse son terrain et n'est pas utilisée depuis des décennies.

Considérant l'intérêt de la commune à procéder à cet échange foncier qui permettra de régulariser une situation ancienne et non avenue sur le terrain.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (moins 1 voix – Carole MOTTUEL ne prend pas part au vote pour cause de conflit d'intérêt en l'espèce),

APPROUVE l'échange sans soulte entre les parcelles A 766 et A 758 situées Chemin Lacour.

DECIDE de prendre à sa charge les frais de notaire qui vont découler de cet échange.

AUTORISE le Maire à signer les actes notariés relatifs à cet échange.

AUTORISE le Maire à réaliser toutes les diligences nécessaires à la bonne exécution de cette décision.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits par les membres du Conseil Municipal soussignés.

Extrait certifié conforme.

Fait à Saint Michel sur Savasse, le 9 mars 2026

Le Maire,

Pierre COLOMB

